

<https://enseignants.se-unsa.org/Concours-internes-la-suppression-des-oraux-demandee-par-le-SE-Unsa-enfin-actee>



# Concours internes : la suppression des oraux demandée par le SE-Unsa enfin actée

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -  
Date de mise en ligne : mercredi 27 mai 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Depuis plusieurs semaines, le SE-Unsa n'a cessé d'alerter le ministère sur les problèmes causés aux candidats par certains aménagements de concours et notamment ceux des concours internes.

En effet, leur organisation mettait les candidats de l'interne dans une situation d'une part inéquitable par rapport aux candidats de l'externe, aussi bien en matière d'épreuves que d'affectation, et d'autre part de danger sanitaire potentiel.

Comme demandé depuis le début par le SE-Unsa soucieux de l'équité entre les concours, il n'y aura donc pas d'oraux d'admission en septembre/octobre pour la session 2020, mais bien uniquement des épreuves d'admissibilité qui vaudront pour admission.

De plus, le SE-Unsa demande à ce que les listes complémentaires soient établies pour le premier et le second degré afin de pourvoir au nombre de postes nécessaires à la rentrée.

Pour rappel, le SE-Unsa a demandé bien davantage de places aux concours et une dotation supplémentaire pour le second degré.

[>> Lire notre article ici](#)

En outre, pour le SE-Unsa, il est nécessaire que les contractuels admissibles mais non admis bénéficient d'un poste l'an prochain et d'un accompagnement spécifique pour leur réussite au concours 2021.

Une réflexion à plus long terme devra être menée sur les concours de recrutement des contractuels.

Afin d'être informé-e régulièrement et de bénéficier de notre suivi pour votre affectation en académie puis en établissement, n'oubliez pas de [vous inscrire sur notre formulaire de suivi](#)